



## DINGHY 12 International

Grade : 5B  
Samedi 2 et dimanche 3 juin 2018

### Société des Régates d'Antibes AVIS DE COURSE TYPE 2017-2020

#### 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 les règlements fédéraux, les règles des classes concernées, ce présent avis de course, les instructions de courses.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITÉ

- 2.2 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Dinghy 12
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent :  
S'inscrire sur [www.sr-antibes.fr](http://www.sr-antibes.fr) avec paiement possible par carte bancaire sur le site du club.
- 3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs si nécessaire.
- 3.6 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



**5. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont de 80 Euro par bateau.

**7. PROGRAMME**

- 7.3 Le samedi 2 juin: 1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 11h00 en baie de la Salis.  
Le dimanche 3 juin: 1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 11h00 en baie de la Salis.

**8. JAUGE**

Des contrôles pourront être effectués à terre ou en mer à tout moment.

**9. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site internet de la S.R.A ou aux inscriptions le vendredi.

**11. LES PARCOURS**

- 11.1 Les parcours à effectuer seront de type banane.

**12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

- 12.2 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**13. CLASSEMENT**

- 13.2 Une course devra être validée pour valider la compétition.

**19. RÉSULTATS ET PRIX**

Dimanche après la régates.

**20. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

Voir la RCV 4, décision de courir.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

**22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le 04.92.91.13.13.